



Raymond photo©

**immeuble** n. m. Cour. Édifice, grande maison à plusieurs étages.

Ca va mieux en le lisant :

...L'IGH est souvent un ERP. Suivant l'article L 111-26 du CCH, le MO désignera un BC. Ce dernier se verra confié une mission qu'il assurera auprès du MOE lors des phases DCE, EXE, OPR...

traduction

*...L'Immeuble de Grande Hauteur est souvent un Etablissement Recevant du Public. Suivant l'article L 111-26 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Maître d'Ouvrage désignera un Bureau de Contrôle. Ce dernier se verra confié une mission qu'il assurera auprès du Maître d'œuvre Exécution lors des phases de Dossier de Consultation des Entreprises, d'EXEcution, Opérations préalables à la Réception...*

Evident, non ?

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z